

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 20/03/2025, à 14h00 le Conseil Municipal de Dammarie-sur-Loing, dûment convoqué le 15/03/2025, s'est réuni en séance publique et en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre Ducardonnet maire.

Présents : Alexandre Ducardonnet (maire) – Denis Salin (1^{er} adjoint) – Rose-Anne Bonneau (2^{ème} adjointe) – Béatrice Beauté (3^{ème} adjointe) – Gilbert Debost - Patricia Le Fur – Jean Pierre Beauchesne - Julien Chenault - Michel Lachèze.

Procurations : Sylvie Reine à Béatrice Beauté.

Secrétaires : Denis Salin et Gilbert Debost.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance.

*** Changement du taux assurance statutaire**

La réforme des retraites intervenue en septembre 2023 oblige les assureurs à adapter leur contrat afin de faire face aux enjeux financiers liés au recul de l'âge de départ légal.

Afin de faire face à ces nouveaux impacts financiers et mettre en conformité le contrat groupe, une majoration générale de 3% sera appliqué à compter du 1er janvier 2025 à toutes les collectivités adhérentes sur les risques CNRACL (employés temps complet) et IRCANTEC (employés temps non-complet)

Pour les agents affiliés CNRACL 2022 : 4,09% 2025 : 5,30% soit une augmentation de 1,21%.

Pour les agents affiliés IRCANTEC 2022 : 1,14% 2025 : 1,17% soit une augmentation de 0,03%.

*** Renouvellement du contrat de M. Darenne Benjamin**

Reconduit pour un nouveau contrat à mi-temps en CDD d'un an soit fin mars 2026.

Il assurera, en plus, en astreinte la gestion de la salle polyvalente lors des locations.

Accepté à l'unanimité.

*** Réforme de l'apostille**

La réforme pour la justice a transféré au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. Cette réforme permet aux personnes installées à l'étranger de produire des documents tel que acte de naissance, casier judiciaire, diplômes. Il s'agit de dématérialiser les signatures de délégation notariale. Nos référents de notre commune sont le maire, les adjoints et notre secrétaire de mairie.

*** Analyses des prochains budgets primitifs**

Mmes Beauté Béatrice et Le Fur Patricia informent le conseil des finances encours sur la fin d'année 2024 et le début 2025.

Les budgets primitifs seront présentés lors d'un prochain conseil.

*** Travaux de rénovation énergétiques de la mairie et de l'ancien groupe scolaire.**

La réception de la fin des travaux a été signée le 18 mars 2025 entre l'entreprise Neyrat et la commune de Dammarie.

Le Diagnostic de Performance Énergique après travaux est programmé pour le 4 avril 2025 avec la société CTI environnement de Montargis.

C'est une obligation avant de prétendre aux subventions potentiel pour passer du chauffage fuel à la géothermie.

*** Délibération convention de fauchage avec la Communauté de Communes**

La convention de fauchage est à reconduire chaque année.

La communauté de communes nous verse 4 697,40€ par an car nous effectuons cette prestation. Elle est réalisée par M. Double Jean Luc avec notre matériel communal.

Le conseil à l'unanimité autorise M. le maire a signé cette convention.

*** Délibération tarif accueil fluviale**

Après un débat au sein du conseil, il ne sera pas mis en place une tarification pour l'eau et l'électricité utilisée par les plaisanciers. L'investissement de bornes de paiement automatisée ne serait pas rentable par rapport à leur faible utilisation.

Par contre pour les péniches qui ont stationnées pendant plusieurs mois en 2024 ainsi que pendant la période de chômage 2025, il leur sera facturé, en commun accord, l'électricité par rapport aux factures EDF. Cela sera reconduit en 2025.

*** Délibération concernant la redevance Performance des Systèmes d'Assainissement Collectif pour l'année 2025**

Sur les prochaines factures d'assainissement, trois nouvelles redevances seront émises par l'agence de l'eau. Elles remplacent celles de pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte. Une sur la consommation d'eau potable et deux sur la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif.

Il faut fixer le prix du m³ HT de la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini.

Redevance 2024 : sans changement

Calcul de la redevance = ASSIETTE (nbre de m³ d'eau potable consommé de l'année) X Taxe de modernisation des réseaux 2024 (soit 0,185€/m³)

Redevance 2025 : sera appliquée sur les consommations 2025

Calcul de la redevance = ASSIETTE (nbre de m³ d'eau potable consommé de l'année) X Tarif de base 2025 (soit 0,089€/m³) X COEFFICIENT DE MODULATION 2025 (soit 0,3).

Nota : le tarif de base 2026 imposé par l'Agence de l'Eau sera (beaucoup plus important) de 0,356€/m³.

Accepté à l'unanimité.

*** Délibération vente du lamier**

Le lamier NOREMAT avait été très endommagé par les travaux d'élagage en 2023. De plus notre tracteur communal n'est pas équipé pour faire de tels travaux.

M. Doubre Jean Luc se porte acquéreur de ce lamier pour la somme de 2 000€.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

*** Délibération prime exceptionnelle**

Afin d'aider financièrement un agent, le conseil décide de lui verser une prime exceptionnelle de 300€.

Accepté à l'unanimité par le conseil.

*** Convention maison Tariol**

Rappel : Cette maison est destinée à la création d'un gîte étape.

Les travaux de rénovation de l'étage de cette maison sont terminés.

La municipalité travaille sur un projet de contrat d'affermage pour déléguer la gestion de son gîte à la SARL Mme Sophie DIDIER tenancière du commerce « AU BON COIN »

Il sera présenté lors d'un prochain conseil municipal afin de le valider.

Nota : La commune prendra à sa charge l'ameublement de ce gîte.

*** Convention entre la commune d'Aillant sur Milleron et de Dammarie sur Loing : exécution de travaux d'entretiens extérieurs dans les deux communes.**

La convention définit l'utilisation en commun d'un broyeur de branches appartenant à Aillant et en contre partie d'une balayeuse de rue appartenant à Dammarie.

Le conseil à l'unanimité autorise M. le maire a signé cette convention.

*** Convention avec le SIAEP pour l'entretien de l'assainissement**

La convention concernant les modalités financières a évolué pour l'année 2025.
En plus du temps passé pour l'entretien de la station d'épuration de 8 450€/an.
Le SIAEP facturera à la commune le déplacement de l'agent en fonction de son point de départ et de la distance parcourue pour se rendre à la station d'épuration.
soit $6\,000 \text{ km/an} \times 0,394 + 1515$ (barème national de 2025) = 3 879€ par an.
Le conseil autorise M. le maire à valider cette nouvelle convention à l'unanimité.

*** Délibération Budget Assainissement Annexe – Provision Créances douteuses**

Report du montant de la provision créances douteuses sur 2025 – 9 263,52 €
Il restera une provision créances douteuses de 6 286,21 € à prévoir sur budget 2026
Accepté à l'unanimité

*** Prévision de dépense sur 2025 – Budget Assainissement**

Suite au rejet en 2024 des mandats concernant la réalisation du plan d'épandage, réalisé par la Chambre d'Agriculture, et une étude de conformité sur le réseau d'assainissement nous devons le prévoir au budget 2025.

*** Délibération demande de subvention : association football Club du Loing**

Le montant accordé par le conseil municipal est de 60€ (calcul : 6 licenciés habitant la commune x 10€).
Accepté à l'unanimité.

*** Demande de subvention : Agé-clic**

Cette association est basée à Gien. On n'a connaissance pas que l'association soutient des Dammariens. Un courrier pour plus d'information sera envoyé.

*** Demande de subvention : Soins infirmiers à domicile**

Cette association est basée à Chatillon Coligny. On n'a connaissance pas que l'association accompagne des Dammariens. Un courrier pour plus d'information sera envoyé.

*** Devis appentis maison Tariol :**

Le conseil valide le devis de M. Bursac de 3 260€ correspondant au remplacement d'une partie de la charpente de l'appenti. Le conseil autorise M. le maire à passer la commande.

*** Départ en retraite de M. TRESKO :**

Le 31 mars 2025 sera le dernier jour de son contrat.

Le conseil attribue une somme de 100€ pour lui faire un cadeau de départ.

Accepté à l'unanimité.

*** Accompagnatrice du bus scolaire :**

Mme Patricia Thibault a arrêté pour raison de santé en février 2025.

Mme Elena Cedena lui succède.

Un contrat CDD de 6 mois a été établi pour 16 heures par semaine.

Pendant les vacances scolaires, elle s'occupera entre autre du fleurissement et de l'arrosage de la commune.

*** Achats de silex :**

Pour réparer le chemin communal dit « chemin vert » au niveau du bois Naissant (entre les Crapottes et les Morsins), la commune va acheter à la famille Baptiste 30 tonnes de cailloux soit 390€. La famille Baptiste se charge de les étaler.

Le conseil accepte à l'unanimité.

*** Panneaux de signalisation détériorés :**

Un panneau au « hameau de Bruxelles » et un second au « hameau du Crôt à Moulin » ont été détériorés. Un agriculteur nous a averti qui avait accroché celui du Crôt à Moulin. Un devis a été demandé pour l'assurance de l'agriculteur.

*** Inauguration des travaux mairie et salles associatives :**

La date du samedi 27 septembre a été retenue.

*** Diverses informations:**

- La passerelle située au dessus d'un bras du Loing entre les Vallées et le hameau de la Forge est opérationnelle.
- Les rondins de bois défectueux situés autour de l'aire de jeux ont été remplacés par nos cantonniers la semaine dernière.

La séance est levée à 16h30

Le secrétaire de séance

Le Maire

Les Membres du Conseil